

BALLOUKI Abdessamad

Commissaire aux Comptes

Inscrit à la cour d'Appel de Paris

121 Grande Rue

91290 Arpajon

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SUR LES APPORTS EN NATURE

PAR Monsieur LOVERGNE Lori

A la SASU 2L CORP

En cours d'immatriculation

Situé

23 rue du Hongre

77710 REMAUVILLE

Monsieur,

Suite à la mission qui m'a été confiée suite à la décision unanime des associés

Monsieur LOVERGNE Lori, agissant en qualité de Président, demeurant 23 rue du Hongre 77710 REMAUVILLE, né le 13/02/1988 à Longjumeau, de nationalité Française, apporte l'intégralité des titres détenus sans la SASU 2L SÉCURITÉ et identifié au répertoire SIREN sous le numéro 890 709 868, représentant un nombre de 100 actions numérotées de 1 à 100. Ces titres sont évalués à la somme de 133 655 euros incluant les éléments corporels et incorporels.

La valeur totale de l'apport est de 133 655 euros

A. Eléments corporels incorporels

-Les actions détenues par Monsieur LOVERGNE Lori incluant l'ensemble des actifs et passifs arrêtés au 31/12/2024 et représentant la totalité des parts de la Société 2L SÉCURITÉ ainsi que les autorisations professionnelles inscrites dans l'objet social de la Société 2L SÉCURITÉ.

L'apport incorporel s'élève à la somme de 133 655 euros

DESCRIPTION DES ELEMENTS APPORTES

Les éléments apportés correspondent à des titres de propriétés sous forme d'actions dont la valeur des éléments corporels et incorporels est retenue pour la somme de 133 655 euros.

J'ai vérifié la cohérence de cette valeur d'apport par des méthodes par comparaison et des méthodes fondées sur les moyennes de vente de biens de ce type.

SOIT UN TOTAL DES APPORTS EN NATURE DE :

Cent trente-trois mille six cent cinquante-cinq euros.

VERIFICATIONS EFFECTUEES

J'ai effectué les diligences que j'ai estimés nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- Vérifier la réalité des actifs et des passifs pris en charge,
- Contrôler la valeur attribuée aux apports,
- M'assurer que les éléments intervenus pendant la période de rétroactivité n'étaient pas de nature à remettre en cause la réalité de l'évaluation des apports.

CONCLUSIONS

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève à **Cent trente-trois mille six cent cinquante-cinq euros (133 655 euros)**.

La valeur globale des apports correspond au mieux à la valeur nominal des actions à émettre.

FAIT A ARPAJON LE 01/08/2025

Le Commissaire aux apports
Mr BALLOUKI

